

Le + de CGI campus :

Une formation pratique animée par des experts pour avoir une vision complète et opérationnelle du télétravail

Mettre en place et manager au mieux le télétravail

La crise sanitaire actuelle a mis sur le devant de la scène le télétravail, qui a ainsi fait l'objet d'un déploiement massif et inédit. Aujourd'hui, le télétravail reste une modalité d'organisation privilégiée pour de nombreuses entreprises et plébiscitée par nombre de collaborateurs. Pour autant, la généralisation du télétravail ne doit pas se faire à n'importe quel prix. Dans ce contexte, les entreprises doivent veiller à mettre en place une organisation de travail permettant de garantir à la fois la continuité de l'activité de l'entreprise et les conditions de travail du salarié.

OBJECTIFS

- S'approprier les bonnes pratiques : présentations des difficultés et écueils à éviter
- Accompagner dans l'élaboration et la mise en place d'une charte ou d'un accord de télétravail

INTERVENANT

Me. Christophe Frouin
du Cabinet Fidere Avocats

PUBLIC CONCERNÉ

- DRH / RRH
- Directeur des affaires sociales
- Juriste droit social
- PDG / DG

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Présentation des notions de base et de cas concrets
- WEBINAR interactif
- Présentation powerpoint

SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement
- Questions orales

DATE

30 mars 2021

de 9 h 30 à 13 h 00

WEBINAR

PROGRAMME DE LA FORMATION

1 – Qu'est-ce que le télétravail ?

- Définition
- destinataires
- statistiques
- dimension socio-politique

2 – Définition du cadre du télétravail (cadre légal et cadre de l'ANI du 26 novembre 2020)

- Les règles générales
- Les obligations de l'employeur
- Les droits du salarié
- Les devoirs du salarié

3 – Définition des bonnes pratiques en matière de télétravail

- Le respect de l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle
- La formation des managers au télétravail
- Le maintien du sentiment d'appartenance à l'entreprise
- Focus sur les pratiques innovantes constatées

TARIFS

ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGI : 300 € HT

NON ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGI : 500 € HT

INSCRIPTIONS

CGI CAMPUS - 18 rue des Pyramides - 75001 Paris
01 44 55 35 00 - fbravo@cgi-cf.com



A RETOURNER A LA CGI – Florence BRAVO
18 rue des Pyramides 75001 Paris
fbravo@cgi-cf.com –T 01 44 55 35 00

COORDONNEES

NOM DE L'ENTREPRISE _____

SECTEUR D'ACTIVITE _____

FEDERATION DE RATTACHEMENT _____

NOM _____ PRENOM _____

FONCTION _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ TELECOPIE _____

E-MAIL _____

CCN APPLIQUEE : 3044 3100 Autre, laquelle : _____

NUMERO SIREN _____

ASSISTERA à la journée de formation : « **Mettre en place et manager au mieux le télétravail** »
le **mardi 30 mars 2021** - **format Webinar**.

Préalablement à la session de formation, merci de bien vouloir renvoyer
votre bulletin d'inscription accompagné d'un chèque correspondant au règlement :

- soit, pour les formations sur une demi-journée (9h30-13h00) **Merçi de cocher le montant vous concernant:**

300,00 Euros HT (360,00 TTC) par formation (prix adhérent)

ou

500,00 Euros HT (600,00 TTC) par formation (prix non adhérent)

¹ Dans l'hypothèse d'une prise en charge intégrale par l'OPCO AKTO, le chèque d'inscription vous sera restitué dès confirmation de la subrogation par l'OPCO.

FINANCEMENT (MERCİ DE COCHER LES CASES CI-DESSOUS VOUS CORRESPONDANT)

Votre budget de formation est géré par un organisme collecteur (OPCO) :

- Dans l'hypothèse où il s'agit de **l'OPCO AKTO** (anciennement Intergros - AKTO accompagne 32 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences dont la branche du commerce de gros), **le bulletin d'inscription est à renvoyer dûment renseigné, signé et comportant le tampon de la société à Mme Florence BRAVO.**

Plus besoin de convention de formation, votre bulletin d'inscription et la facture CGI CAMPUS émise auprès d'AKTO suffiront !

- Dans l'hypothèse où l'entreprise relève d'un autre OPCO que AKTO, il faut qu'elle s'assure de la prise en charge auprès de son OPCO, puis renseigne le bulletin d'inscription à renvoyer directement à Madame Florence BRAVO.

Merci de nous indiquer les coordonnées de votre organisme de formation.

NOM DE L'ORGANISME _____

NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ E-MAIL _____

OU

Vous gérez vous-même votre budget de formation

DATE :

NOM :

SIGNATURE :

TAMPON DE LA SOCIETE :

Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise. La CGI se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant.